

BUREAU

Séance du 1 avril 2021

Délibération BU_20210401_010

Convention de formation chef de salle opérationnelle

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires;

Vu le projet de convention de formation ;

DECIDE :

Article unique. La convention de formation n°2021-36, ci-annexée, avec le SDIS41 est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Mireille DUVOUX